

TRACY *le mag*

Année 2022
Juin à septembre.

L'environnement et la santé
La Loire p. 4

Tous les emballages et papiers
se trient p. 6

Evènements marquants p. 8

La Loire en crise

Sommaire et édito

Sommaire

- P.2 *Le Mot du Maire*
- P.3 *Rappels de la réglementation*
- P.4 *L'environnement et la santé - La Loire*
- P.6 *Tous les emballages et papiers se trient !*
- P.7 *L'environnement et la santé - Le frelon asiatique*
- P.8 *Évènements marquants*
- P.10 *L'école*
- P.13 *Les associations*
- P.15 *Agenda et contacts*
- P.16 *Les manifestations*



Éditeur

Mairie de Tracy-sur-Loire

Directeur de la publication

Sylvain COINTAT

Mise en page

Chrystel AUBERT

Comité de relecture

Dominique BASSINO, Marie BACZYK, Annie CROCHET, Aurélien JEUNET, Delphine JOUINOT et Annick PIVERT

Avec la participation

Secrétariat de mairie, École, Association Sportive et Culturelle de Tracy, Compagnie Chantepleure, Club de scrabble

Photos

Mairie

Mise en page et impression

Secrétariat de mairie

Tirage et distribution

550 exemplaires—Agents techniques

C

chers Habitants, Chers Amis,

Mot du Maire

Vous allez découvrir la dernière publication de Tracy le Mag.

En cette fin d'été, nous abordons déjà la fin d'année avec des enjeux énergétiques et environnementaux inédits. Comptez sur votre municipalité pour contribuer à son niveau aux économies d'énergies attendues de tous.

C'est avec un grand plaisir que nous venons d'effectuer la rentrée des classes à l'École des Tilleuls avec un effectif en hausse à l'image de la démographie de la commune. Effectif qui a conduit l'Éducation Nationale à nous accorder un demi-poste supplémentaire. Nous attendions plutôt l'ouverture d'une classe mais c'est un premier pas. Souhaitons que nos effectifs continuent de croître.

Je souhaiterais remercier publiquement le travail de l'ensemble de nos agents. Ils ont transformé avant la rentrée la bibliothèque municipale en salle de garderie libérant ainsi l'ancienne garderie pour créer une classe supplémentaire. Les agents qui ont su adapter leurs plannings à l'aide des élus pour aménager le temps de travail et ainsi apporter avec la directrice et les enseignantes un service et un enseignement de qualité à nos enfants.

A noter que la bibliothèque sera temporairement fermée jusqu'à la mise en service de la maison de santé. La bibliothèque pourra ensuite accueillir le public dans les locaux du cabinet de kiné actuel (ancienne poste).

Je profite de cette tribune pour féliciter l'ensemble des associations pour leurs activités d'été et pour certaines nouvelles que vous découvrirez dans notre édition.

Bien amicalement..

Le maire de Tracy-sur-Loire



Travaux de réfection de la voie SNCF au PN 89 Les Girarmes

Seconde phase : durant 7 jours dans la période du lundi 3 au vendredi 14 octobre 2022, la circulation de tous les véhicules et des piétons sera interrompue de jour comme de nuit.

Réglementations

Rappels

Le trouble anormal de voisinage

Le trouble anormal de voisinage est une notion consacrée par la jurisprudence suivant laquelle « nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage » (Civ. 3e, 13 novembre 1986, Bull. Civ. III, n° 172).

Cette théorie se fonde sur les articles 544, 1240 et 1241 du Code Civil, lesquels disposent :

Article 544 du Code Civil : «La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements».

Article 1240 du Code Civil : «Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer».

Article 1241 du Code Civil : «Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence».

Les troubles anormaux de voisinage sont des nuisances qui excèdent les inconvénients normaux de voisinage.

Ils peuvent être sanctionnés même si leur auteur n'a commis aucune faute.

Un propriétaire n'a pas le droit d'imposer impunément à ses voisins une gêne excédant les obligations ordinaires du voisinage.

Le droit à réparation a été reconnu lorsque le trouble de voisinage a dépassé la mesure des inconvénients normaux du voisinage.

C'est donc l'anormalité de la nuisance qui permet au juge de sanctionner l'auteur du trouble et d'indemniser la victime.

La vie en communauté implique une gêne réciproque mais celle-ci doit être cantonnée dans des limites

normales.

Celui qui, même par des activités licites, détruit le rapport d'équilibre qui doit exister entre les fonds voisins, doit réparer le dommage qu'il a causé.

Ainsi, les voisins alléguant l'existence de troubles anormaux de voisinage peuvent rechercher la responsabilité du voisin à l'origine de ceux-ci.

L'anormalité du trouble est notamment appréciée en fonction de sa gravité et de sa durée.

La victime doit rapporter la preuve du trouble et du dommage qui en découle.

Terrains en friche

Tout propriétaire (ou locataire, selon les dispositions comprises dans le bail) est tenu d'entretenir son terrain et notamment de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative. En théorie, le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative.

Ces différentes obligations sont prévues par le Code Civil, article 673:

« Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible. »

Concernant les mauvaises herbes et autres, il est illégal de laisser son terrain en friche. Les obligations incombant au propriétaire sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2213-25:

« Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie. »



L'environnement et la santé

CLASSEMENT DE LA ZONE DU DÉPAR

USAGE DE L'EAU		Alerte renforcée	Crise
USAGES DOMESTIQUES	lavage véhicule	interdit	interdit
	lavage des allées et terrasses	interdit	interdit
	remplissage piscines privées	interdit	interdit
	fontaine publiques d'ornement en circuit ouvert	interdit	interdit
	arrosage pelouses et massifs fleuris	interdit	interdit
	arrosage potagers	interdit de 8h à 20 h	Interdit, sauf de 6h à 8h
	espaces verts publics ou privés	interdit	interdit
	espaces sportifs (autres que golfs et stades)	interdit	interdit
USAGES AGRICOLES	irrigation grandes cultures	restriction plusieurs jours par semaine en application des tours d'eau – voir avec ADMIEN et la DDT selon secteur	interdit sur sur prélèvements déconnectés du réseau
	Irrigation maraîchage, horticulture et pépinières	Arrosage possible, avec restrictions horaires selon les secteurs	Interdit, sauf sur dérogation préfectorale entre 6h et 10
	abreuvement des animaux	autorisé	autorisé
USAGES INDUSTRIELS, ARTISANAUX, COMMERCIAUX	usages industriels, artisanaux et commerciaux	au cas par cas sur arrêté préfectoral	au cas par cas sur arrêté préfectoral
	pistes de chantier	interdit	interdit
	arrosage façades et toitures	interdit	interdit
	lavage station professionnelle	interdit sauf si station équipée d'économiseur d'eau ou de système pour le recyclage de l'eau	interdit sauf si station équipée d'économiseur d'eau ou de système pour le recyclage de l'eau, limité à 1 piste par station
	golfs	interdit, sauf greens autorisés de 20 h à 8 h	interdit, sauf sur les greens, de nuit et sur réserve autonome
	stades enherbés	interdit	interdit
	terrains manifestations sportives temporaires	interdit sauf dérogation préfectorale	interdit sauf dérogation préfectorale
	arrosage carrières et centres équestres	interdit plus de 12 heures par jour	interdit sauf dérogation préfectorale
COURS D'EAU ET PLANS D'EAU	navigation fluviale et alimentation des canaux	interdiction sur le canal latéral à la Loire à partir du 21 août	interdiction sur le canal latéral à la Loire à partir du 21 août
	plans d'eau	vidange possible si entretien régulier – remplissage interdit	vidange interdite – toute manoeuvre sur ouvrage hydraulique est soumise à accord du préfet (DDT)

LA LOIRE

(Source : bulletin hydrologique DREAL BFC 29/08/22)

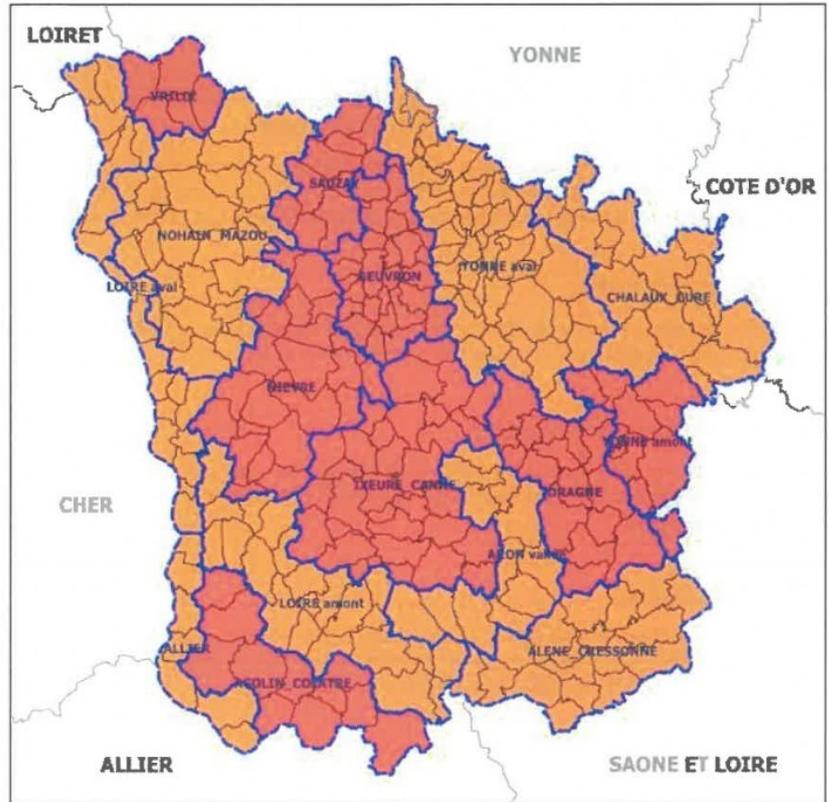
Arrêté préfectoral n° 58-2022-09-01-00005 du 1er septembre 2022 portant fixation de mesures de limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Nièvre.

Selon les dernières constatations, la LOIRE amont (à Nevers) ainsi que la LOIRE aval (à Gien) sont en alerte renforcée.

Le tableau ci-contre est une synthèse des principes à adopter selon le classement de la zone.

Considérant que les restrictions doivent être proportionnées à la situation, aux ressources concernées et portées par tous les usagers de l'eau, dans un souci de solidarité et d'équité entre usagers, l'arrêté municipal n° 2022-23 du 7 juillet 2022 limite les usages et les prélèvements d'eau à la fontaine de Boisgibault.

- * L'accès à la fontaine est strictement réservé aux habitants de la commune ainsi qu'aux exploitants sur la commune;
- * Pour les exploitants de la commune, l'usage de l'eau doit être réservé uniquement aux besoins agricoles;
- * Les horaires sont les suivants : tous les jours de 7h à 19h.
- * **Sont interdits :**
 - ⇒ **La vidange et le remplissage des piscines (sauf maintien du niveau)**
 - ⇒ **Le lavage de tous les véhicules**



Source des données statistiques : DDT 58 / SEFB / Source des données géographiques : Achin'Express © © IGN

Niveaux de restriction :

Pas de vigilance
 Vigilance
 Alerte
 Alerte renforcée
 Crise

Limite des zones de gestion

SÉCHERESSE

**l'eau est précieuse,
préservons-la !**

**Fermeture de la fontaine
de 19h à 9h**

**ARRÊTÉS PRÉFECTORAL
ET MUNICIPAL**



**adoptons
les bons
gestes**

TOUS
LES EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT

J'AGIS, JE DÉPOSE

MES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EN MÉTAL ET MES BRIQUES

DANS LA COLONNE JAUNE



NOUVEAU
À partir du 1^{er} janvier 2023

TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES
PLASTIQUES

+
BRIQUES
ALIMENTAIRES

+
BOUTEILLES
ET FLAÇONS

+
EMBALLAGES
EN MÉTAL
MÊME LES PETITS



Cœur
de Loire

A compter du 1er janvier 2023, tous les emballages se trient !

Pour toujours mieux trier et valoriser les déchets, au 1er janvier 2023, une nouvelle réglementation étendra les consignes de tri à tous les emballages plastiques. Pots, yaourts, dentifrices, gourdes, paquets de chips, barquettes, films plastiques seront à déposer dans les colonnes jaunes.

Collectés, ils seront ainsi transformés en balles de plastique pour de nouvelles solutions d'emballage, la fabrication de nouveaux produits (tubes, arrosoirs, pièces auto...) ou valorisés en énergie.

MAIS POURQUOI TRIER?

- Pour pouvoir recycler: sans tri préalable, pas de recyclage, sans recyclage, les déchets sont incinérés
- Pour économiser les ressources : Nous savons aujourd'hui que nous ne pouvons pas utiliser les ma-



tières premières à l'infini

- Pour soutenir l'emploi: Trier ses déchets, c'est favoriser la création d'emplois de proximité: de nombreux professionnels interviennent pour collecter, conditionner et transformer ces matériaux.

En pratique, voici ce que je trie déjà :

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

J'AGIS, JE DÉPOSE

TOUS MES PAPIERS DANS LA COLONNE BLEUE

BOÎTES EN CARTONNETTE

JOURNAUX, ENVELOPPES, PAPERIE

SACS ET SACHETS

LES GROS CARTONS VONT EN DÉCHÈTERIE

COLIS | DÉMÉNAGEMENT | ELECTRO-MÉNAGER

Téléchargez l'appli Guide du tri

CITEO Cœur de Loire

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

J'AGIS, JE DÉPOSE

MES EMBALLAGES EN VERRE

DANS LA COLONNE VERTE

Le verre se recycle à 100% et à l'infini!

BOUTEILLES

POTS ET BOCAUX

PRODUITS DE SALLE DE BAINS

LES VERRES SPÉCIAUX VONT EN DÉCHÈTERIE

VAISSELLES | CASSERLES | MIROIRS | CASSÉS

PLATS | ÉCARTONS | ANGOULES | ÉCRANS | PÂTE-BRIÈRE

Téléchargez l'appli Guide du tri

CITEO Cœur de Loire

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

J'AGIS, JE DÉPOSE

MES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EN MÉTAL ET MES BRIQUES

DANS LA COLONNE JAUNE

NOUVEAU
À partir du 1^{er} janvier 2023

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES PLASTIQUES

BARQUETTES | SACHETS

POTS | SACS EN PLASTIQUE

TUBES | POCHES | FILMS

BOUTEILLES ET FLAÇONS

BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES EN MÉTAL MÊME LES PETITS

BIEN LES VIDER

INUTILE DE LES LAVER

À DÉPOSER SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES SANS SAC

Téléchargez l'appli Guide du tri

CITEO Cœur de Loire

Un doute ? Consultez le guide du tri des déchets 2022 sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Loire www.coeurdeloire.fr/ensemble-trions-tous-les-emballages-et-papiers/

Retrouvez toutes les informations pour les déchèteries sur coeurdeloire.fr/ou_deposer/





L'environnement et la santé

Le cycle de vie... ...et les nids



Il est inutile de détruire un nid à partir du mois de décembre à février !

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé ?

Réalisez le signalement sur le site lefreton.com. Cliquez sur l'adresse du site ou flashez le QR Code ci-contre



Envoyez un mail signalement@fretonbfc.fr, en indiquant le maximum d'information (contexte, géolocalisation, photos, ...)

Informez la mairie

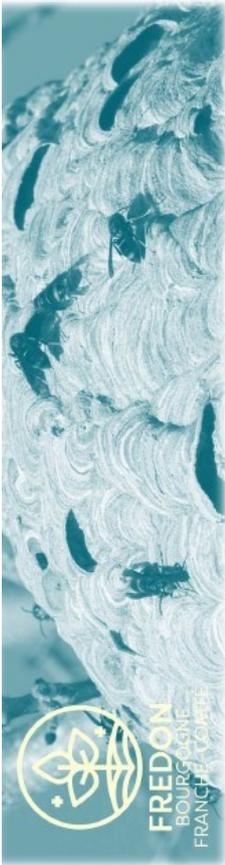
ATTENTION, il est dangereux de détruire un nid de frelon soi-même ! Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée.



CONTACT

FREDON BFC
03 81 47 79 20
signalement@fretonbfc.fr
www.fredon.fr/bfc

Ce document a pu être réalisé grâce au soutien financier de la DREAL de Bourgogne Franche-Comté



POUR LIMITER LA PROPAGATION DU FRELON ASIATIQUE ET SES IMPACTS SUR LES ABEILLES, LA BIODIVERSITÉ ET L'HUMAIN

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif originaire d'Asie. Il a été signalé en France en 2004, dans le département du Lot-et-Garonne. Depuis, cette espèce s'est parfaitement habituée à notre climat et est arrivée pour la première fois en Bourgogne-Franche-Comté en 2008 à Pouilly-en-Auxois (21).

Comment le reconnaître ?

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)

Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)



Ne pas confondre avec le frelon d'Europe !

- 1,7 à 3 cm
- De couleur foncée – thorax noir – tête noire et face orangée – bout des pattes jaune
- Vol rapide et agile
- Nid avec entrée latérale

- 2,5 à 3,5 cm
- De couleur foncée – thorax brun/roux – tête brune et face jaune – bout des pattes brun – abdomen jaune rayé de noir
- Vol lourd
- Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

Les impacts du frelon asiatique

Pour l'environnement

Le frelon asiatique est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, il s'attaque notamment aux abeilles. C'est un vrai fléau pour l'apiculture. En effet ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher.

Pour l'Homme

Seul, il est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (moins de 5 m) car les frelons peuvent attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère (guêpes, frelons, abeilles, ...), la pique est douloureuse et peut entraîner une réaction allergique. Dans le cas d'une réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

Evènements marquants

Représentation théâtrale « La maîtresse a dit »

Belle représentation théâtrale le 11 juin proposée par le groupe des jeunes de la Compagnie Chantepleure dirigée par Patrick BENOIT. Beaucoup d'humour et des acteurs très investis nous ont permis de passer un très agréable moment. Rires dans la salle et applaudissements nourris à la fin du spectacle en sont la preuve. Nous avons hâte de les retrouver.

Annie Crochet



Fête de la musique

Que de monde réuni ce 21 juin pour participer à la fête de la musique ! Il faisait beau, tout était prêt pour passer une superbe soirée. La restauration était assurée par un food-truck, l'Ami village, les tartines du Jura, les crêpes et la buvette tenue par l'ASCT. Tables et bancs à disposition du public se sont vite remplis.

En première partie, les enfants de l'école ont présenté chants et danses préparés avec leurs enseignantes sous les applaudissements des spectateurs. La fête était lancée.

Le groupe VITAZIK a pris la relève mais un invité est venu chambouler le programme : un orage accompagné de grosses averses s'est abattu sur la commune. Musiciens et public se sont mobilisés pour poursuivre la soirée dans la joie dès l'accalmie.

Merci à tous et rendez-vous l'an prochain.

Annie Crochet



Festival Deux Croches Loire

Le 23 juin, à l'occasion de ce festival, la salle des fêtes a accueilli la classe de violoncelle et cor d'harmonie de Cosne sur Loire. Ce concert fut très apprécié par les spectateurs présents. Nous attendons avec impatience l'an prochain...

Annie Crochet



Fête des voisins

Le 2 juillet, une vingtaine d'habitants, parmi lesquels 2 enfants, a participé à notre fête des voisins, Place du 8 Mai.

Après 2 ans d'absence, tous ont pris plaisir à se retrouver.

Le verre de l'amitié, offert par des habitants, a laissé place à un partage des victuailles.

Merci aux participants et à l'année prochaine !

Merci également à la commune pour le prêt des tables et à l'ASCT pour le prêt des bancs.

Dominique Bassino

Fête du 13 juillet

C'est le 13 juillet au soir que notre commune a honoré notre fête nationale après les annulations des années précédentes dues au COVID.

La météo favorable et l'envie de se retrouver pour ce moment incontournable en France a favorisé la belle réussite de la soirée. Chacun a pu apprécier les différents points de restauration et la buvette tenue par l'ASCT. Le groupe MADMEN a animé la soirée avec brio.

La traditionnelle retraite aux flambeaux menée par Monsieur le Maire et nos amis de la Lyre Donzaise a conduit les participants au lieu où fut tiré un superbe feu d'artifice.

La soirée s'est poursuivie avec MADMEN.

Merci à ceux qui ont œuvré sous la chaleur pour nous permettre de vivre ce 13 juillet ensemble.

Annie Crochet





Rentrée scolaire 2022

Tout le monde était heureux de se retrouver en ce jour de rentrée sous le soleil.

Après deux années où les restrictions sanitaires avaient fortement perturbé ce moment, chacun a retrouvé le sourire et est prêt à travailler.

Nous n'avons pas eu d'ouverture de classe mais nous avons obtenu le renfort d'un enseignant en maternelle chaque matin.

Voici la composition des classes :

- ♣ maternelle : 33 élèves avec Mme LAMY Carine, titulaire de la classe et Justine JULES, remplaçante. Magalie LASSIA, ATSEM, aide à l'encadrement de la Petite section.
- ♣ CP/CE1 : 22 élèves avec Mme GROSSET Fanny
- ♣ CE2/CM1/CM2 : 24 élèves avec Mme SEILLIER Sophie, directrice.

La cantine garde son fonctionnement avec deux services.

La garderie occupe maintenant les locaux de la bibliothèque municipale. Sandra QUEIROS, référente, et Alexandra REBOULEAU y accueillent les enfants.

Cet été, la façade de l'école a été repeinte.

Merci à l'équipe de nos agents qui a effectué un gros travail pour que tout soit prêt à la rentrée.

Annie Crochet



Le courant est passé pour Alexandre !

Il est des rencontres improbables et pourtant, nous avons rencontré Alexandre de CARVALHO SA'LOPES, tracéen de 17 ans.

Et pourquoi figure-t-il dans cette rubrique ?

Alexandre a obtenu lors des 2 concours du « Meilleur apprenti électricien de France » la médaille d'or de la Nièvre et la médaille d'or régionale.

Bravo à lui !

Il a tenté le concours national mais la médaille lui a échappé.

C'est lors d'un stage en Troisième prépa au Lycée de Cosne qu'il s'est découvert une passion pour l'électricité. Il passe son CAP au CFA de Marzy. Soutenu par son professeur et son maître de stage, M. GAUCHERON, il se présente aux concours. M. GAUCHERON a assuré le financement des frais occasionnés ce qui a beaucoup touché Alexandre et sa famille.

Actuellement, Alexandre prépare le CAP climatisation tout en poursuivant son apprentissage chez M. GAUCHERON. En dehors de ces activités, il pratique le VTT et la musculation.

Cela nous démontre que l'apprentissage est une voie de réussite pour les jeunes qui se lancent dans ce cursus.

Bonne route Alexandre !



Dominique Bassino et Annie Crochet

A la rencontre de nos aînés...

Pour la deuxième année consécutive, les membres de la commission des affaires sociales ont rencontré les aînés de plus de 75 ans.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour l'accueil que vous nous avez réservé.

Les membres de la commission des affaires sociales





Fête de la musique

Les élèves de l'école ont participé à la fête de la musique organisée par la municipalité. A cette occasion, les enfants ont chanté et dansé devant leur famille et les habitants. A la suite, M. le Maire et Mme Crochet ont distribué les livres de prix offert par le Conseil Municipal.



Un grand merci aux employés municipaux pour leur aide.

Sorties de fin d'année

Jeudi 30 juin, les élèves de la classe maternelle se sont rendus à la ferme du Pays Fort de Sens Beaujeu. Les enfants attendaient avec impatience de caresser et monter les poneys. Malgré la pluie, l'activité a pu se dérouler presque normalement et ils ont brossé les montures avant de faire quelques tours dans le manège couvert. L'activité poterie et la découverte des animaux de la ferme leur a aussi beaucoup plu.



Le lendemain pour la sortie USEP athlétisme, course, saut et lancer, le beau temps était revenu...



Pour la semaine de l'éducation à l'environnement, les élèves de CP-CE1 et de CE2-CM1-CM2 se sont rendus au Pavillon de chasse de Sauvigny les bois afin d'y effectuer des ateliers. Chaque enfant a reçu en cadeau un tee-shirt à l'effigie de cette journée. De nombreux ateliers étaient proposés (animaux de la forêt, les abeilles, empreintes des animaux...) et ont ravi tous les enfants.





Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont enfin pu partir en classe découverte début juin, à l'étang de Baye. Ils ont fait de la voile, de la pêche, de la sarbacane, de la course d'orientation et un atelier environnement. Une très belle semaine de partage et de beaux souvenirs au retour !



Merci !

Un très grand merci aux vigneron et commerçants qui nous ont fait un don pour notre tombola de fin d'année.



Classe de PS-MS-GS de Mme Lamy Carine et Mme Jules Justine

C'est la rentrée !

C'est dans la joie et la bonne humeur que les 76 élèves de l'école ont fait leur rentrée le jeudi 1 septembre. 3 élèves supplémentaires viendront prochainement nous rejoindre.



Classe de CP-CE1 de Mme Grosset



Classe de CE2-CM1-CM2 de Mme Seillier

A vos agendas !

Nous vous donnons rendez-vous le 10 décembre 2022 de 14h à 18h pour notre traditionnel marché de Noël sur la Place du 8 Mai. Vente d'objets, maquillage pour les enfants, photo avec le Père Noël vous attendront !



Rentrée scolaire 2023

Les enfants nés en 2020 seront scolarisés en maternelle à la rentrée 2023.

Parents, prenez contact avec l'école avant le 1^{er} novembre 2022.

Les prévisions de nos effectifs adressés à l'administration servent de base pour ouvrir une classe.



VENTE DE SAPINS DE NOEL
 ECOLE DE TRACY SUR LOIRE

Au profit de la coopérative scolaire.



Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

N°	Désignation	Quantité	Prix	Support bûche		Total
				Quantité	Prix	
Tarifs sapins coupés Epicéa						
1	EPICEA 0,8-1M		8.00 €		2.00 €	
2	EPICEA 1M-1,25M		11.00 €		2.00 €	
3	EPICEA 1,25M-1,50M		14.00 €		3.00 €	
4	EPICEA 1,50M-1,75M		16.00€		3.00 €	
5	EPICEA 1,75M-2M		18.00€		4.00 €	
6	EPICEA 2M-2,5M		21.00 €		4.00 €	
Tarifs sapins coupés Nordman						
7	NORDMAN 0,8-1M		13.00 €		2.00 €	
8	NORDMAN 1M-1,25M		15.00 €		2.00 €	
9	NORDMAN 1,25M-1,50M		21.00 €		3.00 €	
10	NORDMAN 1,50M-1,75M		25.00 €		3.00 €	
11	NORDMAN 1,75M-2M		30.00 €		4.00 €	
12	NORDMAN 2M-2,50M		40.00 €		4.00 €	
TOTAL						

Paiement par chèque à la commande

à l'ordre de la coopérative scolaire. Merci !

A remettre avant le vendredi 21 octobre

Livraison début décembre



Les associations

ASCT Association Sportive et Culturelle de Tracy La pause d'été est terminée ! 😊



Reprise de nos activités hebdomadaires à partir du **05 septembre 2022** :

MARCHE : Mardi de 14H à 18H RDV Place de la mairie

POINTS COMPTÉS : Mercredi entre 14h et 18h Salle des associations à l'étage

SCRABBLE : Jeudi de 14h à 17h Salle des associations à l'étage

Atelier des AÎNÉS : Mercredi entre 14h et 18h Salle des associations du RDC

ATTENTION L'atelier **MARCHE** est décalé sur les **MARDIS** au lieu des lundis
L'atelier **GYMNASTIQUE** ne reprendra pas en septembre prochain.

NOUVEAU

A partir d'octobre, nous vous proposons une activité **RANDONNEE** mensuelle sur un **samedi matin**, difficulté moyenne, **accessible à tous**. RDV pour la première le samedi 22 octobre 2022 pour un départ à 9h. Renseignements auprès de Patricia 06.02.19.60.62

Nous vous proposons également une nouvelle activité **YOGA** tous les mardis à partir du **13 septembre**, deux séances d'1 heure 15' à 17h00 et 18h30.

Ces cours développent l'entretien du corps, du souffle et la stabilité mentale, particulièrement indiqués pour augmenter sa vitalité et lutter contre le stress. *Ils commencent à l'heure précise, venir pendant le 1/4h avant le cours avec une tenue confortable, votre tapis ou serviette de bain. Séance d'essai à tout moment de l'année.*

NOUVEAU
En partenariat avec l' Association Sportive et Culturelle de Tracy Sur Loire

Cours de YOGA

Entretien du corps – Souffle – Stabilisation mentale

Tous les mardis à partir du **13 septembre 2022**
Deux séances à 17h00 et 18h30
(salle polyvalente Boisgibault – Tracy-Sur-Loire)

Totale LIBERTÉ
Formules au mois, au trimestre, à l'année
1 séance d'essai gratuite sans engagement

Renseignements complémentaires auprès de Jean Pierre
06 76 37 01 95

Pour mémoire, Calendrier des prochaines manifestations et activités organisées par l'ASCT :

Dimanche 16 octobre 2022
Lundi 31 octobre 2022
Samedi 19 novembre 2022
Vendredi 25 novembre 2021

Foire aux livres / Vinyle / DVD
Halloween des enfants
Animation Beaujolais
Assemblée Générale

Contacts ASCT : Gérard 06 07 44 28 18 - Patricia 06 02 19 60 62



Une rentrée théâtrale Pleine de promesses

La reprise a eu lieu le 12 septembre 2022

Le petit spectacle que nous avons pu présenter l'année dernière a redonné un élan nouveau à notre projet théâtral pour les enfants et les ados.

Nous ne sommes pas très nombreux mais les cours ont repris comme nous en avons l'habitude avant la pandémie. Les futurs comédiens/iennes sont plein d'enthousiasme et prêts à faire des étincelles sur scène à la fin de l'année scolaire.



Le groupe du spectacle du 11 juin 2022

Demandez plus de renseignements à : Patrick BENOIT tél: 06 15 81 17 67

Mail: lacompagniechantepleure@gmail.com

"La Compagnie Chantepleure" Association Loi 1901 - J.O. du 12/12/2015 n°W584000942 déclarée à la Sous Préfecture de Cosne sur Loire (58)

Siège Social: 17 rue de Narlou 58150 TRACY sur LOIRE Tel: 03 86 22 14 68 Port: 06 15 81 17 67 Mail: lacompagniechantepleure@gmail.com



AGENDA DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Vendredi	14 octobre - 18h	Fête de la science	Ecole	Salle polyvalente
Dimanche	16 octobre	Foire aux livres...	ASCT	Salle polyvalente
Lundi	31 octobre	Halloween des enfants	ASCT	Salle polyvalente
Jeudi	17 novembre - 18h	Rencontre avec les familles - Thématique les écrans	RAM Pouilly	Salle polyvalente
Samedi	19 novembre	Soirée Beaujolais	ASCT	Salle polyvalente
Vendredi	25 novembre	Assemblée Générale	ASCT	Salle polyvalente
Samedi	10 décembre	Repas des aînés	Municipalité	Salle polyvalente
Samedi	10 décembre 14h - 18h	Marché de Noël	Ecole	Place du 8 Mai
Samedi	17 décembre - 18h	Vin chaud	Municipalité	Place du 8 Mai
Dimanche	8 janvier - 11h	Vœux du maire	Municipalité	Salle polyvalente
Tous les samedis	15h - 18h30	Marché de producteurs	Municipalité	Place du 8 Mai 1945

Les associations

- Association Sportive et Culturelle de Tracy
- Gérard MARIE 06 07 44 28 18
- Compagnie CHANTEPLEURE
- Patrick BENOIT 06 15 81 17 67
- Coopérative scolaire
- Sophie SELLIER 06 86 26 14 15
- Syndicat viticole
- Eric CROCHET 03 86 26 19 95
- Société de chasse
- Gilles COPINEAU 03 86 26 12 50

Les professionnels de santé

- Kinésithérapeute:
- Véréna BRATZKE 06 69 50 07 85
03 86 22 72 14
- Infirmière:
- Bénédicte MORAIS 06 67 05 48 88

Mairie secrétariat :
03 86 26 17 71

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 9h - 12h
- Mardi : 14h - 17h
- Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h
- Jeudi : 14h - 17h
- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Bibliothèque municipale

Chères lectrices, chers lecteurs,

Suite au déménagement de la garderie dans les locaux de la bibliothèque, celle-ci sera fermée plusieurs mois en attendant son transfert au 3 rue de la Mairie (ancienne poste).

Nous vous tiendrons informés dès que possible de la date de réouverture.

Si vous le désirez, vous pouvez emprunter des livres à la médiathèque de Cosne gratuitement.

Nous espérons vous revoir très prochainement dans les nouveaux locaux.

Les bénévoles de la bibliothèque

Manifestations



Noël des aînés



La municipalité vous invite, Tracéennes et Tracéens de 70 ans et plus au repas de Noël ou vous offre un colis à partir de 75 ans.

Le repas aura lieu le 10 décembre à la salle polyvalente de Boisgibault et la distribution des colis se fera le 3 décembre au matin par les membres du Conseil Municipal.

Pour vous inscrire et faire connaître votre choix, vous avez reçu un courrier par voie postale accompagné d'un bulletin réponse **à retourner au plus tard le 31 octobre**. Au-delà de cette date votre inscription ne pourra être prise en compte.

En cas d'annulation du repas pour cause sanitaire, des chèques "cadeaux" seront remis en Mairie contre émargement.

Vin chaud

Samedi 17 décembre à partir de 18h, la municipalité vous invite à passer un moment convivial sur la Place du 8 Mai 1945 autour d'un verre de vin chaud !



Le marché de producteurs reprendra à compter du samedi 8 octobre de 15h à 18h sur la Place du 8 Mai 1945 à Boisgibault.

Nous vous y attendons nombreux !